

## Quelques précisions

- ❑ La numérisation a été effectuée à partir de microfilms et d'originaux (mauvaise qualité constatée de certains microfilms ou registres jamais microfilmés).
- ❑ Les mises en ligne d'inventaires et d'images numérisées s'effectuent progressivement, en fonction des livraisons du prestataire et du traitement des inventaires.
- ❑ Les répertoires mis en ligne sont complets et reflètent la réalité de nos collections (même si tous les registres ne sont pas encore numérisés).
- ❑ Toutes les périodes ne sont pas encore disponibles en ligne.
  - Les actes de naissance de moins de 100 ans, de mariage de moins de 75 ans, de décès de moins de 25 ans ne peuvent pas légalement être consultés en ligne.
  - Les actes de naissance et de mariage de moins de 75 ans ne sont pas communicables en salle de lecture.
  - Dans le cas où les actes sont mélangés le délais de communicabilité le plus long s'applique.
- ❑ Si un document est communicable et que vous ne trouvez pas les images vous intéressant, il convient de venir en salle de lecture.
- ❑ N'oubliez pas de recourir aux tables décennales si vous ne disposez pas de date précise.

Retrouvez toutes les informations utiles et les conseils de recherche sur notre site :

<https://archives.gard.fr/rechercher/des-informations-sur-une-personne/les-registres-paroissiaux-et-detat-civil.html>

Plus d'infos sur l'utilisation de la visionneuse sur le site des Archives départementales du Gard :

<https://archives.gard.fr/consulter-en-ligne/prendre-en-main-la-visionneuse.html>

**Bonnes recherches !**



## Archives départementales du Gard

365, rue du Forez  
30000 NÎMES

Tel. : 04-66-05-05-10

Fax.: 04-66-05-05-55

 [archives@gard.fr](mailto:archives@gard.fr)

 [www.archives.gard.fr](http://www.archives.gard.fr)

### Sur une seule page du site :

- retrouvez tous les formulaires (*inscription, dérogation, reproduction*) ;
- découvrez et téléchargez nos outils d'aide à la recherche, nos fiches thématiques ;
- regardez les vidéos tutoriels (*sur le cadastre, les hypothèques, les recherches foncières*).



Notice explicative

**Comment  
rechercher dans  
les actes  
paroissiaux et  
d'état civil en  
ligne ?**

Recherche via les  
inventaires

# ACCES DEPUIS LE SITE INTERNET

Depuis le site internet

<http://www.archives.gard.fr/accueil.html>

Dans le menu du haut **CONSULTER EN LIGNE**,

cliquer sur **Les archives en ligne**

Puis, choisir le bloc **Histoires familiales et généalogie** dans les Archives en ligne en cliquant sur :

**En savoir plus** →

Choisir « **Les registres paroissiaux et d'état civil** », développer le bloc (en cliquant sur +),

Cliquer sur le lien « **accès aux images à partir des inventaires** »

## Les registres paroissiaux et d'état civil

Toutes les communes sont inventoriées. En revanche, toutes les périodes ne sont pas encore disponibles en ligne. Il est à noter que les registres de moins de 100 ans ne peuvent pas légalement être consultés en ligne.

Accéder aux images à partir des inventaires

Pour faciliter votre recherche, télécharger les notices explicatives :

Rechercher via les inventaires

Pas à pas sur notre site de consultation (et téléchargement des images)



Acte de naissance d'Alphonse Daudet, né le 13 mai 1840 à Nîmes - Arch. dép du Gard : 5 E 3773.

Les inventaires se chargent alors dans un nouvel onglet.

# TROUVER SA COMMUNE

Vous accédez alors directement à la liste des inventaires (classés par commune) :



Cliquer sur **Consulter l'inventaire et les images numérisées** (à côté de la commune qui vous intéresse).

**NB :** Lorsque vous êtes sur le site de consultation des instruments de recherche et des vues numériques, il est possible d'accéder également à ces inventaires via l'onglet « Etat civil »



L'inventaire de la commune choisie s'ouvre dans une nouvelle fenêtre :

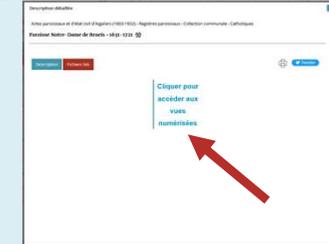


L'accès aux images à l'intérieur de l'inventaire s'effectue en cliquant sur l'œil :

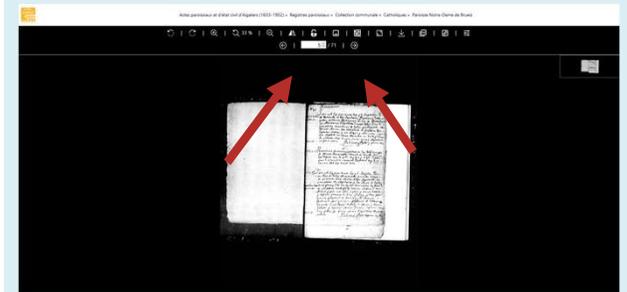


# VISUALISER LES ACTES

Puis cliquer sur la vignette :



La première vue s'ouvre dans un nouvel onglet :



Par défaut, l'image qui s'affiche est en haute résolution. Le téléchargement peut donc être plus ou moins long.

Des flèches permettent le défilement des images.

Si vous souhaitez télécharger votre acte, il vous suffit de cliquer sur le bouton « **Télécharger l'image** » :



Plus d'infos sur l'utilisation de la visionneuse sur le site des Archives départementales du Gard : <https://archives.gard.fr/consulter-en-ligne/prendre-en-main-la-visionneuse.html>